

SESSION 2021

BREVET PROFESSIONNEL

ÉPREUVE

Expression et connaissance du monde

Deuxième partie : histoire-géographie

Le sujet se compose de 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il soit complet.

**Le sujet comporte une annexe en page 8
à remettre avec la copie.**

L'usage de la calculatrice est interdit.

| | | | |
|--|---------------------------------|---------------------|----------------------|
| BREVET PROFESSIONNEL | Code NC 21SP-BP ECM HG 1 | Session 2021 | DOSSIER SUJET |
| Expression et connaissance du monde | Histoire-géographie | | Durée : 3 h00 |

Analyse d'une situation en histoire

Sujet d'étude :

Le monde après le tournant des années 1990.

Situation :

Le génocide des Tutsis au Rwanda (1994).

Liste des documents :

Document 1 : Les massacres au Rwanda en 1994

Document 2 : Le génocide des Tutsis au Rwanda

Document 3 : Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)

Document 4 : Les TPI et la justice internationale

| | | | | |
|--|---------------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| BREVET PROFESSIONNEL | Code NC 21SP-BP ECM HG 1 | | Session 2021 | DOSSIER SUJET |
| Expression et connaissance du monde | Histoire-géographie | Durée : 3 h00 | | Page 2/8 |

DOCUMENT 1 : Les massacres au Rwanda en 1994

1994 : le génocide rwandais

2 - Les massacres

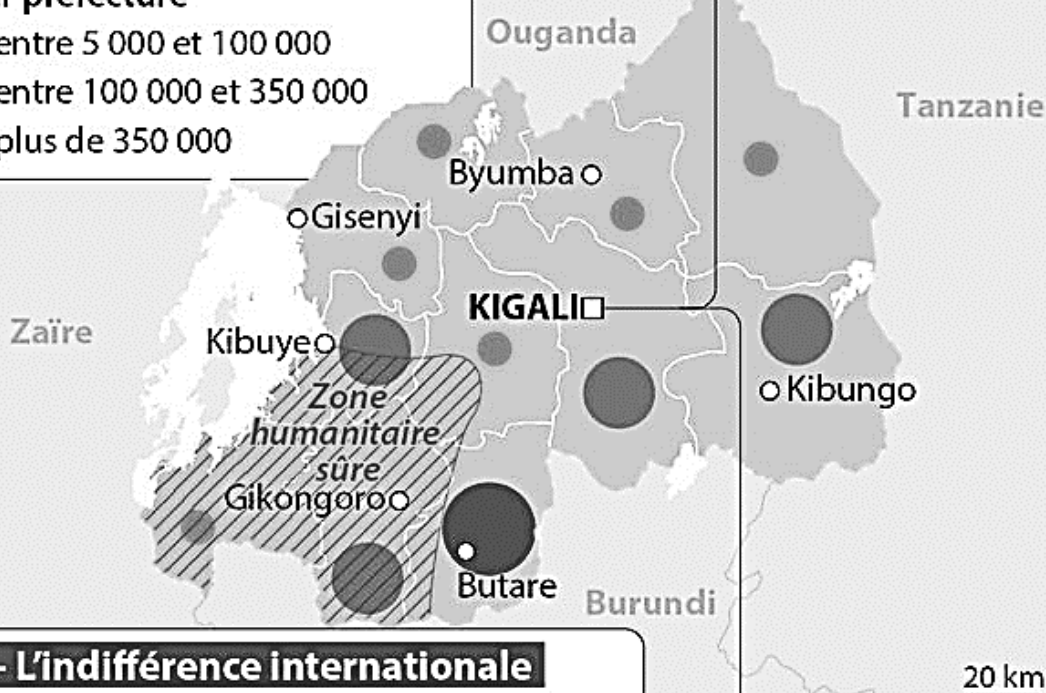
7 et 8 avril Les rebelles tutsis du FPR lancent une offensive sur Kigali. Les hutus extrémistes débutent le génocide des Tutsis. Environ 800 000 personnes sont massacrées en 100 jours.

Nombre estimé de victimes par préfecture*

- entre 5 000 et 100 000
- entre 100 000 et 350 000
- plus de 350 000

1 - Le déclenchement

6 avril L'avion du président rwandais Habyarimana (extrémiste hutu) est abattu par un tir de missile.



3 - L'indifférence internationale

21 avril L'ONU réduit ses effectifs de 2 500 à 270 casques bleus après l'assassinat de 10 casques bleus belges.

22 juin La France lance l'Opération Turquoise avec l'aval de l'ONU et crée une «zone humanitaire sûre» qui servira de refuge aux extrémistes hutus génocidaires.

4 - L'épilogue

Juillet Le FPR chasse le gouvernement extrémiste hutu de la capitale. Paul Kagamé devient l'homme fort du pays.

* Commission pour le mémorial du génocide (1996)



Source : Infographie © Radio France, 2014

| | | | |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------|---------------|
| BREVET PROFESSIONNEL | Code NC 21SP-BP ECM HG 1 | Session 2021 | DOSSIER SUJET |
| Expression et connaissance du monde | Histoire-géographie | | Durée : 3 h00 |

DOCUMENT 2 : Le génocide des Tutsis au Rwanda

[...] Il s'agit donc bien d'un génocide et non du produit anarchique d'une « colère populaire » provoquée par la mort du « père de la nation » ⁽¹⁾, ni d'une « querelle interethnique » [...]

Parmi les organisateurs , on trouve de hauts cadres militaires, les leaders des formations politiques adhérant à la logique du *Hutu power*, des responsables administratifs qui organisent le rassemblement des victimes dans les stades, les églises ou les écoles, devenus autant d'abattoirs, et ensuite, la répartition des biens de celles-ci, puis l'aménagement des charniers, des gendarmes qui rabattent le gibier humain sous la menace des fusils afin de faciliter le travail des militaires utilisateurs des machettes. [...]

L'objectif de ce génocide (une réalité intégrée, avec le verbe *gutsembatsemba*, « exterminer ») a été atteint à double titre. C'est d'abord la mort d'environ huit cent mille personnes (essentiellement tutsi, mais aussi hutus libérales), c'est-à-dire l'extermination programmée des trois quarts de la collectivité tutsie résidant au Rwanda, soit la moitié de l'ensemble des Batutsi rwandais, lisible dans ces photographies de milliers de corps étendus près des paroisses de Ngamara, de Nyamata et de tant d'autres que nous avons vues dans les médias. C'est aussi la transformation en tueurs de dizaines de milliers de jeunes gens sans avenir, qui ont été pris dans une sorte d'hystérie de la guerre et du travail bien fait, mais aussi du pillage licite ⁽²⁾, du sadisme encouragé et de la cruauté calculée.

(1) L'auteur fait référence à la disparition du président Habyarimana assassiné le 6 avril 1994.

(2) Licite : autorisé par la loi.

Source : Extrait de Jean-Pierre Chrétien, *L'Afrique des grands lacs, deux mille ans d'histoire*, coll. « Champs », Flammarion, 2003, pages 290-292

| | | | |
|--|---------------------------------|---------------------|----------------------|
| BREVET PROFESSIONNEL | Code NC 21SP-BP ECM HG 1 | Session 2021 | DOSSIER SUJET |
| Expression et connaissance du monde | Histoire-géographie | | Durée : 3 h00 |

DOCUMENT 3 : Le tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)



Le TPIR a ouvert en 1995, à Arusha en Tanzanie. Onze juges de nationalités différentes (Russie, Argentine, Îles Fidji, Pakistan, Afrique du Sud, Slovénie, Lesotho, Norvège, Jamaïque, Turquie, Sénégal) ont jugé 93 personnes mises en accusation pour leurs actes en 1994 au Rwanda. Le TPIR a entendu 3400 témoins.

Source : « Ban Ki-Moon, Secrétaire général de l'ONU, réunit le personnel du Tribunal pénal international pour le Rwanda », Arusha (Tanzanie), 27 février 2009, © UN Photo/Mark Garten

| | | | |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------|---------------|
| BREVET PROFESSIONNEL | Code NC 21SP-BP ECM HG 1 | Session 2021 | DOSSIER SUJET |
| Expression et connaissance du monde | Histoire-géographie | | Durée : 3 h00 |

DOCUMENT 4 : Les TPI et la justice internationale

Alors que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) se préparent à fermer ⁽¹⁾, de hauts responsables de ces deux tribunaux ont souligné le 5 juin devant le Conseil de sécurité le rôle crucial que ces organes ont joué dans la lutte contre l'impunité⁽²⁾.

« Il n'y a pas de doute que le TPIR a joué un rôle important en tant que mécanisme permettant de poursuivre les responsables de crimes », a dit le Président du TPIR, Vagn Joensen [...].

Le TPIR a été créé il y a près de 20 ans, à la demande du Rwanda, après le génocide qui a fait plus de 800.000 morts.

Selon lui, « cette expérimentation a été confrontée à des difficultés au cours des années, mais elle a aussi prouvé qu'elle faisait partie de l'évolution de la justice post-conflit ».

Le Président du TPIY, Theodor Meron, a noté que les tribunaux pénaux internationaux ne pouvaient pas eux-mêmes résoudre des conflits historiques qu'ils devaient faire partie d'une « panoplie de mesures de justice transitionnelle », incluant également des efforts au niveau de la société sur la mémoire, la lutte contre l'impunité et le respect de l'état de droit.

(1) Le TPIY et le TPIR ont été créés respectivement en 1993 et 1994 par le Conseil de Sécurité de l'ONU.

(2) Impunité : absence de poursuites et de condamnation .

Source : d'après « Les tribunaux de l'ONU pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda se préparent à fermer », dépêche du Service d'information de l'ONU, 5 juin 2014

| | | | | |
|--|---------------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| BREVET PROFESSIONNEL | Code NC 21SP-BP ECM HG 1 | | Session 2021 | DOSSIER SUJET |
| Expression et connaissance du monde | Histoire-géographie | Durée : 3 h00 | | Page 6/8 |

Questions :

Document 1 et 2

- 1) Pourquoi l'ONU qualifie-t-elle les massacres au Rwanda de *génocide* ?
Illustrez votre réponse d'exemples précis tirés des deux documents.
(5 points)

Document 3

- 2) Indiquez trois éléments qui montrent la dimension internationale de ce tribunal.
(4 points)

Document 4

- 3) Expliquez pourquoi la création des Tribunaux Pénaux Internationaux a été une réponse aux règlements des conflits historiques des années 1990.
(5 points)

Documents 1 à 4

- 4) Complétez le schéma fourni en ANNEXE (page 8), pour expliquer comment l'ONU et ses différentes instances sont intervenues dans le règlement du conflit au Rwanda.
(6 points)

| | | | |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------|---------------|
| BREVET PROFESSIONNEL | Code NC 21SP-BP ECM HG 1 | Session 2021 | DOSSIER SUJET |
| Expression et connaissance du monde | Histoire-géographie | | Durée : 3 h00 |

Le règlement du conflit au Rwanda pour l'ONU



Conseil de sécurité

Décide

Tribunal pénal international

Opération turquoise

pour

pour

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....